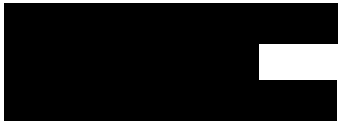




PAR COURRIEL

Montréal, le 22 mai 2025



N/Réf. : AI-2526-028

Objet : Votre demande d'accès

---



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 mai 2025 et faite en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup>, afin d'avoir accès aux documents suivants :

« N'importe quels documents, entre le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et aujourd'hui, qui me permettent de constituer l'historique officiel et complet de l'entrée en fonction (ou des entrées en fonction) de Me Vincent Paré à titre de « substitut de la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour la CNESST » (Fonction de Substitut) et n'importe quels documents, durant cette même période, qui me permettent de constituer l'historique officiel de la cessation (ou des cessations) de sa Fonction de Substitut. »

(Transcription intégrale)

Après vérifications, nous vous transmettons le seul document repéré en lien avec votre demande d'accès. Veuillez noter que la signature manuscrite a été masquée.

Nous vous informons que la Commission ne détient aucun autre document qui lui aurait été transmis par la CNESST en lien avec la délégation ou le retrait des fonctions de substitut ou de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à Me Vincent Paré.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées

[REDACTED]

Jorge Passalacqua  
Directeur des affaires institutionnelles,  
des communications et de la promotion  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Document  
Avis de recours